

Direction Générale
Affaire suivie par Christine VENDEVILLE
Tél. : 03.27.56.11.86 - cvendeville@coeur-avesnois.fr

Avesnes-sur-Helpe, le 13 JUIN 2019

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Hestrud – demande de dérogation.

Monsieur le Préfet,

Par délibération en date du 19 septembre 2014, le conseil municipal d'Hestrud a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols approuvé le 2 décembre 1995 valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Par délibération en date du 9 septembre 2015, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a pris la compétence « Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ». Suite à ce transfert de compétence, en accord avec la commune d'Hestrud, il a été décidé d'achever la procédure d'élaboration du PLU.

Enfin, lors du conseil communautaire du 27 juin 2019, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois arrêtera le projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Hestrud.

En l'absence de SCoT opposable, et conformément à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter une dérogation au principe d'urbanisation limitée dans la mesure où l'urbanisation projetée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Je vous informe que je sollicite également l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et du Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois.

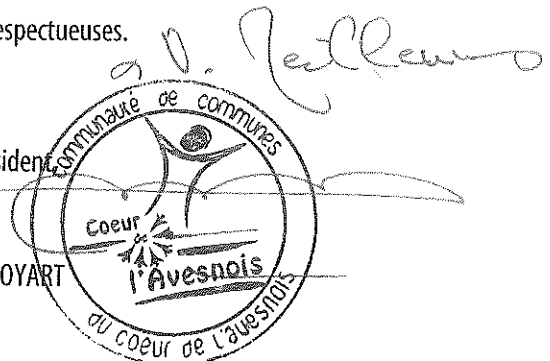
Vous trouverez ci-joint le dossier qui vous permettra d'instruire cette demande.

Le service Urbanisme de la Communauté de Communes se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président

Alain POYART



Destinataire

Monsieur Yvel LAUNDE - Popoff
de la Région Hauts de France
121/14 rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 0 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,24 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) ;
- du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris



LA POSTE

Numero de l'envoi : 1A 148 631 2853 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

CV/CM/PLU HEST
M. Yvain Joyart - Résident de la Commune de
Rembles du Reurt de l'Annois
35 rue Gombresienne - BP 10066
59362 ANNESLES SUR HEUDE Cedex



SGR2 V22 - PTC 30A - 20160263TO12 - 11/17

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier



PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT



LA POSTE

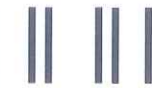
RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numero de l'AR : AR 1A 148 631 2853 5



CV/CM/PLU HEST Renvoyer à FRAB



~~Monsieur Yvel LAUNDE - Popoff
de la Région Hauts de France
121/14 rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex~~

SGR2 V22 - PTC 30A - 20160263TO12 - 11/17

Présenté / Avisé le : PRÉFECTURE DU NORD
Distribué le :

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre

PLI RECOMMANDÉ
Signature Expéditeur

Le feuillet attaché par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment

Yvain Joyart - Résident de la Commune de
Rembles du Reurt de l'Annois
35 rue Gombresienne - BP 10066
59362 ANNESLES SUR HEUDE Cedex